



N° *DL47* / 2023
Domaine : *l.l.8*

Le Maire de Bois-Colombes, Vice-Président du Département des Hauts-de-Seine ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23 ;

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L.2122-1 et R.2122-8 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020 qui donne délégation à Monsieur le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu les offres remises pour la dévolution du marché relatif au contrat de services de télésurveillance du parking des Aubépines, sis 37, rue du Général-Leclerc à Bois-Colombes (92270) ;

Considérant qu'au vu du critère unique d'évaluation des offres, à savoir le prix pour les prestations de télésurveillance des systèmes électroniques de sécurité, cybergardiennage et interphonie, (hors prestations occasionnelles sur demande), la société DERICHEBOURG TECHNOLOGIES a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour la Commune au sens de l'article R. 2152-7 du code de la commande publique ;

DECIDE

Article 1 : D'attribuer à la société DERICHEBOURG TECHNOLOGIES, sise 51 chemin des Mèches à Créteil (94000), le marché relatif au contrat de services de télésurveillance du parking des Aubépines, sis 37, rue du Général-Leclerc à Bois-Colombes (92270).

Article 2 : Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter de sa date de notification. Il est reconductible trois (3) fois par décision tacite pour une durée d'un an à chaque fois.

Article 3 : Le montant du marché s'établit sur une facturation mensuelle de base de 174,79 euros H.T. soit 2 097,48 euros H.T par an (T.V.A. à 20% en sus), payable par semestre à échoir.

LE MAIRE,
Vice-Président du Département
des Hauts-de-Seine,

Yves RÉVILLON

